

ACCÉDER

À UN

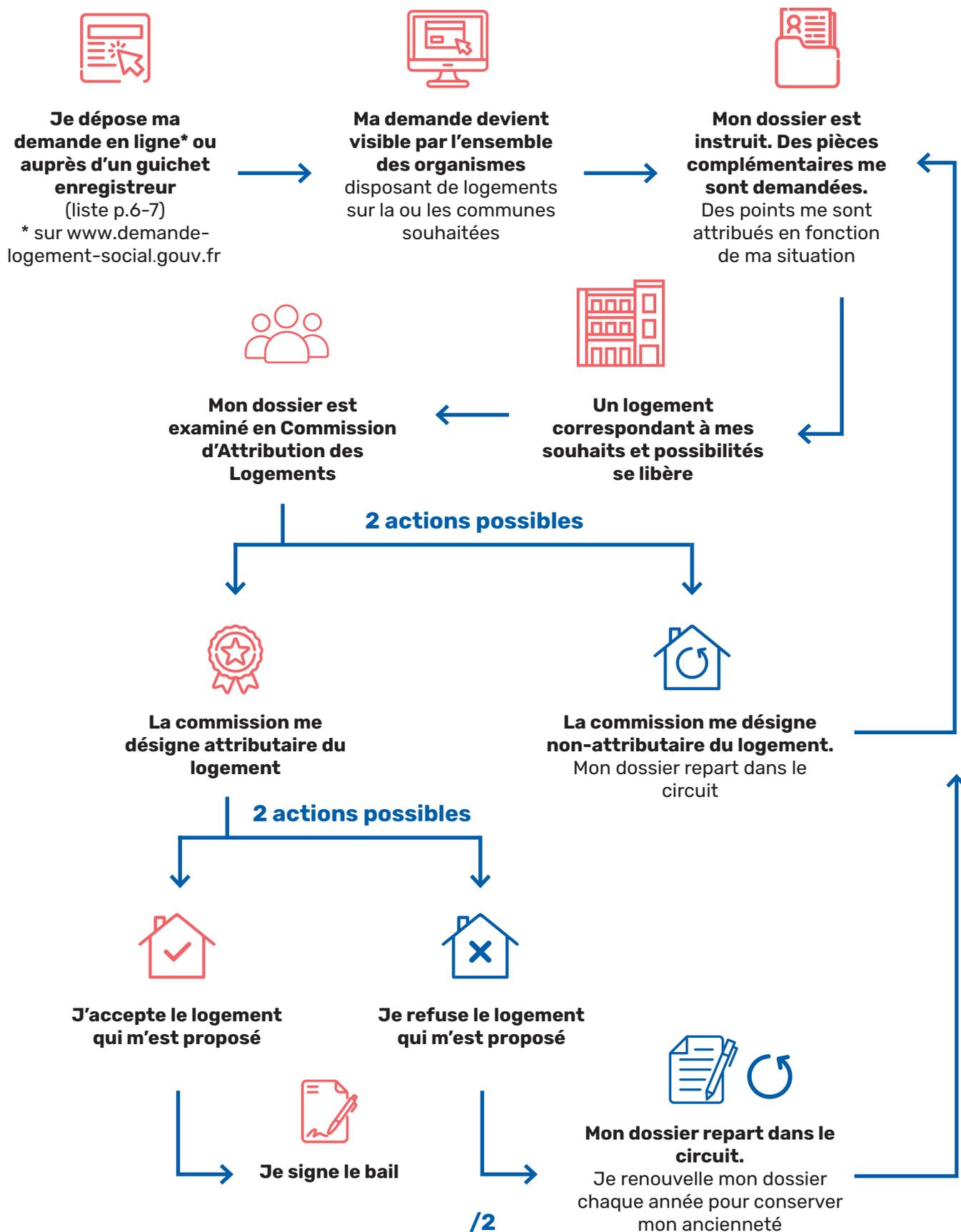
LOGEMENT

SOCIAL

EN CHAMPAGNE-ARDENNE

- 
- 
- **Puis-je bénéficier d'un logement social ?**
 - **Comment faire ma demande de logement social ?**
 - **Comment est traitée ma demande ?**

LE PARCOURS DU DEMANDEUR



TOUT SAVOIR

SUR LE LOGEMENT SOCIAL

QU'EST CE QU'UN LOGEMENT SOCIAL OU HLM ?

Un logement social ou HLM (Habitation à Loyer Modéré) est un logement destiné à loger des personnes et des familles à revenus modestes : les loyers sont plafonnés et l'attribution est soumise à certaines conditions.

QUI PEUT PRÉTENDRE À UN LOGEMENT SOCIAL ?

3 conditions



Être de nationalité française ou admis à séjourner régulièrement en France.

Pour les ménages étrangers (hors UE) il faut donc bénéficier d'un titre de séjour en cours de validité.



Disposer de ressources financières inférieures aux plafonds définis par la réglementation.

Ces plafonds de ressources, réactualisés chaque année au 1^{er} janvier, varient en fonction de votre composition familiale.

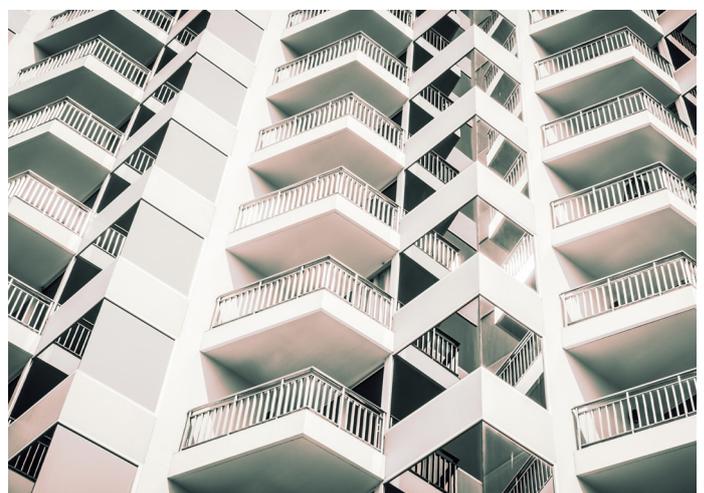


Le logement social attribué doit correspondre à la résidence principale du demandeur.

70%

des français sont éligibles à un logement social, et vous ?

Faites le test sur
www.demande-logement-social.gouv.fr



DÉPOSER UNE DEMANDE



UNE SEULE DEMANDE
par département



UN DOSSIER PARTAGÉ
à l'ensemble des bailleurs
du territoire



DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE EN LIGNE SUR

www.demande-logement-social.gouv.fr

Renseignez le formulaire en ligne et scannez les pièces justificatives demandées selon votre situation personnelle.

OU



DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE PAPIER AUPRÈS D'UN GUICHET

Retrouvez la liste p.6

Complétez l'ensemble des rubriques du document, déposez votre demande papier auprès d'un guichet et joignez les pièces justificatives demandées selon votre situation personnelle.

Vous pouvez également consulter les sites internet des bailleurs sociaux localisés sur le territoire.



UN NUMÉRO UNIQUE à conserver précieusement

Au plus tard, un mois après le dépôt de votre demande, vous recevrez votre attestation d'enregistrement par courrier ou par mail. Dans cette attestation, figure votre n° d'enregistrement ou n° unique à conserver précieusement, car il confirme la date de dépôt de votre demande et vous servira pour vos démarches. Si votre situation évolue, vous pourrez effectuer une modification en utilisant votre n° unique.

DÉJÀ LOCATAIRE DU PARC SOCIAL ?

Contactez votre bailleur actuel pour faire une demande de "mutation" (changement de logement).

EMPLOYÉ.E D'UNE ENTREPRISE DE 10 SALARIÉS OU PLUS ?

Vous disposez du dispositif d'**ACTION LOGEMENT**.

Déposez une demande de logement social en précisant le n° SIRET de votre employeur puis consultez les offres de logements disponibles sur www.al-in.fr

COMMENT RENOUVELER MA DEMANDE ?

Une demande de logement social est active pendant 1 an. Un mois avant la date d'échéance, vous recevrez un courrier, un mail ou un sms vous invitant à renouveler votre demande sur :

www.demande-logement-social.gouv.fr



ATTENTION,

si vous ne renouvelez pas votre demande dans les 30 jours, elle sera annulée.

Vous devrez alors recommencer toute la procédure pour enregistrer votre demande de logement et obtenir à nouveau un n° d'enregistrement.

L'ancienneté de votre demande débutera alors à compter de la date de dépôt de cette nouvelle demande.

COMMENT EST TRAITÉE MA DEMANDE ?

Lorsqu'un organisme de logement social dispose d'un logement libre, correspondant à votre demande et que votre dossier est complet : il sélectionne trois candidats sur la base de critères prioritaires, d'un outil d'aide à la décision (la cotation) et les soumet à la Commission d'Attribution (CALEOL).

LA CALEOL

C'est l'instance décisionnelle au sein de chaque organisme attribuant des logements sociaux.

Elle est composée :

- de membres désignés par le conseil d'administration ou de surveillance de l'organisme, dont un représentant des locataires ;
 - du maire de la commune d'implantation des logements ou son représentant ;
 - des représentants d'associations d'insertion agréées, des établissements publics intercommunaux et de l'État, à sa demande.
- Les décisions sont prises à la majorité.

LA COTATION DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL

Chaque demande est cotée et reçoit un nombre de points. Elle permet aux bailleurs d'ordonner les demandes de logement social sur la base de critères objectivés. Ces critères ont été définis par l'intercommunalité. **Les critères de cotation retenus sont différents d'une intercommunalité à une autre.**

Ainsi, si vous faites une demande sur plusieurs territoires, votre note sera différente.

INFORMATION

Quand le bailleur vous contacte pour vous proposer un logement.



• **SOIT, vous acceptez le logement, votre demande est alors clôturée et vous devenez locataire.**

• **SOIT, vous refusez, votre demande est toujours valable jusqu'à la date de renouvellement.**

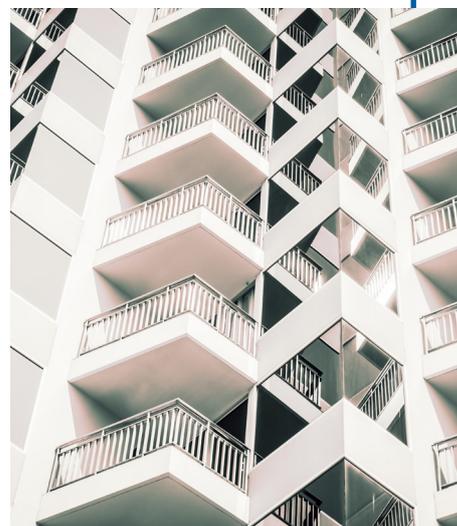
QUELS DÉLAIS ?

Les délais d'attente varient selon les territoires.

Le fait de remplir les conditions d'accès à un logement social **n'implique pas l'attribution immédiate** d'un logement.

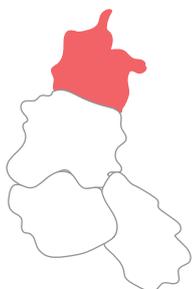
Le délai d'obtention dépend des caractéristiques du logement demandé, des disponibilités sur le territoire souhaité, des critères de priorité définis selon les textes réglementaires (art. L441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation).

ÉLARGISSEZ le périmètre de votre demande, pour obtenir un logement dans un délai plus court.



ANNUAIRE DES GUICHETS ENREGISTREURS

ARDENNES



ESPACE HABITAT

7 avenue du Maréchal Leclerc
08 000 CHARLEVILLE MÉZIÈRES
03 24 58 40 00
www.espacehabitat.fr

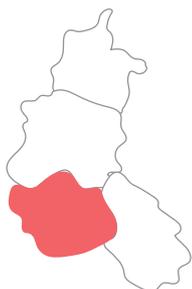
HABITAT 08

22 - 24 avenue des Martyrs de la Résistance
08 000 CHARLEVILLE MÉZIÈRES
03 24 58 10 10
www.habitat08.fr

PLURIAL NOVILIA

Agence de Sedan
15 boulevard Fabert
08 200 SEDAN
03 26 04 98 11
www.plurial-novilia.fr

AUBE



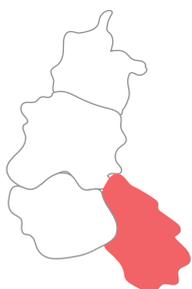
MON LOGIS

44 avenue Gallieni
10 300 SAINTE-SAVINE
03 25 73 94 94
www.mon-logis.fr

TROYES AUBE HABITAT

47 rue Louis Ulbach
10 000 TROYES
03 25 42 56 00
www.troyes-aube-habitat.fr

HAUTE-MARNE



CHAUMONT HABITAT

51 rue Robespierre - B.P 39
52 022 CHAUMONT
03 25 32 54 62
www.chaumonthabitat.fr

HAMARIS

27 rue du Vieux Moulin - B.P 2059
51 902 CHAUMONT CEDEX 9
03 25 32 33 00
www.hamaris.fr

LE FOYER RÉMOIS

Agence de Chaumont
34 rue Toupot de Beveaux
52 000 CHAUMONT
03 25 01 57 69
www.foyer-remois.fr

OPH DE SAINT DIZIER

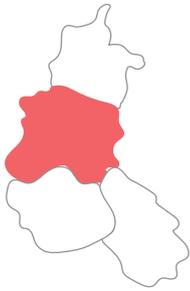
1 rue Jean Vilar
52 100 SAINT DIZIER
03 25 07 56 50
www.oph-saintdizier.fr

PLURIAL NOVILIA

Agence de Saint-Dizier
21 A avenue de Verdun
52 100 SAINT-DIZIER
03 26 04 98 11
www.plurial-novilia.fr

ANNUAIRE DES GUICHETS ENREGISTREURS

MARNE



CDC HABITAT

7 rue des 7 Moulins
51 000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
09 70 40 25 02
www.cdc-habitat.fr

PLURIAL NOVILIA

Siège Social

2 Place Paul Jamot - CS 80 017
51 723 REIMS CEDEX
03 26 04 98 11
www.plurial-novilia.fr

PLURIAL NOVILIA

Agence d'Épernay

2 rue des Semonts
51 200 EPERNAY
03 26 04 98 11
www.plurial-novilia.fr

PLURIAL NOVILIA

Agence de Châlons en Champagne

11 rue St Dominique
51 000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
03 26 04 98 11
www.plurial-novilia.fr

PLURIAL NOVILIA

Agence de Vitry-le-François

7 rue Olympe de Gouges
51300 VITRY-LE-FRANÇOIS
03 26 04 98 11
www.plurial-novilia.fr

LA MAISON DE L'HABITAT DE REIMS

33 rue Cérés
51 100 REIMS
03 26 87 87 69
www.lamaisondelhabitat-reims.fr

REIMS HABITAT

71 avenue d'Épernay - B.P 2720
51 055 REIMS CEDEX
03 26 48 43 43
www.reims-habitat.fr

I.C.F NORD EST

32 rue Pierre Semard
51 100 REIMS
03 26 50 09 19
www.icfhabitat.fr/groupe/icf-habitat-nord-est

LE FOYER RÉMOIS

Agence commerciale de Reims

78 rue Gambetta
51 100 REIMS
03 26 79 92 79
www.foyer-remois.fr

NOV'HABITAT

Agence Marne

55 boulevard Hippolyte Faure - B.P 33
51 000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
03 26 68 68 68
www.novhabitat.fr

NOV'HABITAT

Agence Châlons Centre

4 rue Lochet
51 000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
03 26 26 82 60
www.novhabitat.fr

LE FOYER RÉMOIS

Agence commerciale de Vitry-le-François

38 rue de la Tour
51 300 VITRY-LE-FRANÇOIS
03 26 74 42 31
www.foyer-remois.fr

LES ADRESSES UTILES

ACTION LOGEMENT

2 place Paul Jamot
51 100 REIMS
www.al-in.fr

ADALOGIS 51 (COMAL SOLIHA 51)

ADALOGIS 51 est un dispositif à destination des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap, qui sont à la recherche d'un logement adapté à leurs difficultés :

Pour plus d'informations, consultez leur site internet : www.pact51.adalogis.fr

ou contactez les par téléphone au : 03 26 64 13 93 /7

AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

ADIL DES ARDENNES

6 rue Noël
08 000 CHARLEVILLE- MÉZIÈRES
03 24 58 28 92

ADIL DE L'AUBE

17 rue Jean-Louis Delaporte
10 000 TROYES
03 25 73 42 05

**LE FOYER
REMOIS**
Groupe GLOBAL HABITAT

NOV'HABITAT
BIEN VIVRE EN CHAMPAGNE

NOV'HABITAT
LOCATION VENTE SYNDIC

EH
ESPACE
HABITAT

Reims
habitat
ACTEUR DU TERRITOIRE

HABITAT 08

Mon Logis
Groupe ActionLogement

tah
**TROYES
AUBE
HABITAT**

**CHAUMONT
HABITAT**

oph
SAINT
-DIZIER

Hamaris
HABITER EN HAUTE-MARNE

icf
HABITAT NORD-EST

cdc habitat

Plurial Novilia
Groupe ActionLogement

ARCA
Champagne-Ardenne
Membre de l'Union régionale Hlm Grand Est

ARCA
**Union Sociale pour l'Habitat en
Champagne-Ardenne**

38 rue Cérès
51 100 REIMS

03 26 05 04 14

www.arca-hlm.com